

RCS : TOULOUSE

Code greffe : 3102

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de TOULOUSE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2011 B 04543

Numéro SIREN : 538 785 650

Nom ou dénomination : A.O.C

Ce dépôt a été enregistré le 28/08/2019 sous le numéro de dépôt B2019/023574

Désignation de l'entreprise : **AOC** Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* **12**

Adresse de l'entreprise **106 AVENUE TOLOSANE** **31520 RAMONVILLE ST AGNE** Durée de l'exercice précédent* **12**

Numéro SIRET* **53878565000036** Néant ☐ *

		Exercice N clos le		N-1		
		131122018		131122017		
		Brut	Amortissements, provisions	Net	Net	
		1	2	3	4	
Capital souscrit non appelé (I)		AA				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AE				
	Frais de développement *	CX				
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	24 000	24 000		
	Fonds commercial (1)	AH				
	Autres immobilisations incorporelles	AJ				
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL				
	Terrains	AN				
	Constructions	AP				
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	33 882	22 493	11 389	13 215
	Autres immobilisations corporelles	AT	1 027 775	365 038	662 737	597 367
Immobilisations en cours	AV				15 855	
Avances et acomptes	AX					
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS				
	Autres participations	CU				
	Créances rattachées à des participations	BB				
	Autres titres immobilisés	BD				
	Prêts	BF				
	Autres immobilisations financières*	BH	57 996		57 996	5 562
	TOTAL (II)	BJ	1 143 653	411 531	732 122	631 999
STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL				
	En cours de production de biens	BN				
	En cours de production de services	BP				
	Produits intermédiaires et finis	BR				
	Marchandises	BT				
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV				
CREANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	4 165 685	1 677	4 164 007	3 665 494
	Autres créances (3)	BZ	2 984 514		2 984 514	2 984 133
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB				
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD				
DIVERS	Disponibilités	CF				12 463
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	99 640		99 640	95 455
	TOTAL (III)	CJ	7 249 838	1 677	7 248 160	6 757 544
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW				
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
	Ecart de conversion actif* (VI)	CN				
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	8 393 491	413 208	7 980 282	7 389 544
Renvois : (1) Dont droit au bail		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes	CP	(3) Part à plus d'un an :	CR	
Clause de réserve de propriété :		Immobilités :	Stocks :	Créances :		

* Des spécialisations concernant cette rubrique sont données dans la notice 2020

Dossier N° AOC en Euros

Désignation de l'entreprise : AOC

Néant ☐ *

			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :50 000.....)	DA	50 000	50 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	5 000	5 000
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG		
	Report à nouveau	DH	886 306	1 086 980
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	775 142	(200 674)
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	1 716 448	941 306
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	126 670	167 380
	Provisions pour charges	DQ	34 697	17 334
	TOTAL (III)	DR	161 367	184 714
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	5 431	227
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	1	1
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	2 818 429	3 877 793
	Dettes fiscales et sociales	DY	2 249 892	2 202 373
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	1 028 714	183 129
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
	TOTAL (IV)	EC	6 102 467	6 263 524
	Ecart de conversion passif * (V)	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	7 980 282	7 389 544
RENVIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
	{ Ecart de réévaluation libre	1D		
	{ Réserve de réévaluation (1976)	1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	1F		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	1G	6 102 467	6 263 524
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	1H	5 017	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : AOC

Néant ☐ *

		Exercice N				Exercice (N-1)		
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires				Total
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC		
	Production vendue { biens* services*	FD		FE		FF		
		FG	23 548 804	FH		FI	23 548 804 21 307 207	
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	23 548 804	FK		FL	23 548 804 21 307 207	
	Production stockée*					FM		
	Production immobilisée*					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)					FP	86 699 225 938	
	Autres produits (1) (11)					FQ	1 511 203	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	23 637 014 21 533 347	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS		
	Variation de stock (marchandises)*					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	(6 907)	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	13 191 964 12 361 759	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	398 455 347 744	
	Salaires et traitements*					FY	6 632 441 6 513 384	
	Charges sociales (10)					FZ	2 421 687 2 319 089	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions				GA	96 961 76 912	
						GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC	7 723
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	17 363 2 459	
	Autres charges (12)					GE	2 002 773	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	22 760 873 21 622 937	
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GG	876 141 (89 590)	
	opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH	
		Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK	39	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL		
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
	Total des produits financiers (V)					GP	39	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	30 272 10 002	
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
	Total des charges financières (VI)					GU	30 272 10 002	
	2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)					GV	(30 272) (9 963)	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)					GW	845 869 (99 553)		

Désignation de l'entreprise : AOC		Néant ☐ *	
		Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	(16 413)
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	40 710
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	24 297
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	95 024
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG	39 800
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	95 024
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	(70 727)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		IJ	
Impôts sur les bénéfices * (X)		IK	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		IL	23 661 311
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		IM	22 886 169
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		IN	775 142
REVENUS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
	(2) Dont { produits de locations immobilières	HY	
	{ produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	
	(3) Dont { - Crédit bail mobilier *	HP	
	{ - Crédit bail immobilier	HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH	
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ	
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK	26 862
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX	
	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC	
	(6ter) Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD	
	(9) Dont transferts de charges	A1	86 699
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2	
(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4		
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 obligatoires A9			
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)		Exercice N	
		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
Cf état annexe		111 436	40 710
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N	
		Charges antérieures	Produits antérieurs

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2052.

ANNEXE

SOMMAIRE

Faits caractéristiques de l'exercice	X
- REGLES ET METHODES COMPTABLES	
Principes et conventions générales	X
Permanence ou changement de méthodes	X
Informations générales complémentaires	X
Informations complémentaires (CICE)	X
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN	
Etat des immobilisations	X
Etat des amortissements	X
Etat des provisions	X
Etat des échéances des créances et des dettes	X
Composition du capital social	X
Autres immobilisations incorporelles	X
Evaluation des immobilisations corporelles	X
Evaluation des amortissements	X
Evaluation des créances et des dettes	X
Disponibilités en Euros	X
Produits à recevoir	X
Charges à payer	X
Charges et produits constatés d'avance	X
Eléments relevant de plusieurs postes du bilan	X
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT	
Ventilation du chiffre d'affaires	X
Ventilation de l'effectif moyen	X
Charges et produits financiers concernant les entr. liées	X
Honoraires des commissaires aux comptes	X
- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS	
Engagement en matière de pensions et retraites	X
Identité des sociétés mères consolidant les comptes	X
- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES	
Produits et charges exceptionnels	X
Transferts de charges	X
Résultats financiers des cinq derniers exercices	X

NA = Non Applicable NS = Non significative

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

Provisions pour risques et charges :

Une provision est constituée lorsque la société a une obligation actuelle juridique ou implicite résultant d'un événement passé, qu'il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation et que le montant de l'obligation peut être estimé de façon fiable. Les provisions à fin décembre 2018 ont été estimées en prenant en considération les hypothèses les plus probables.

Les autres provisions pour risques et charges correspondent aux litiges sociaux en cours.

Variations des capitaux propres :

- Capitaux Propres à l'ouverture : 941 306
- Augmentation de Capital : 0
- Distribution de dividendes : 0
- Résultat de l'exercice : 775 142
- Capitaux Propres à la clôture : 1 716 448

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Intégration fiscale :

La société a opté pour le régime d'intégration fiscale des Groupes défini par les articles 223A à 223Q du Code Général des Impôts mis en place par la société ALYZIA HOLDING société immatriculée en France à Bobigny sous le RCS 552 134 975 depuis le 1er janvier 2012.

La convention d'intégration fiscale conclue avec ALYZIA HOLDING prévoit que la filiale calcule et comptabilise sa charge d'impôt comme en l'absence d'intégration fiscale et règle sa dette d'impôt à ALYZIA HOLDING, société tête de Groupe.

Informations relatives au CICE

Il a été comptabilisé en déduction des frais de personnel un produit à recevoir relatif à l'application du CICE (crédit d'impôt compétitivité emploi) pour un montant de 335 398 €. La société a demandé un préfinancement à BPI au titre de ce mécanisme. Le préfinancement est réglé directement à Alyzia Holding. La société a décidé d'affecter ce crédit d'impôt au soutien de l'investissement, à la recherche et à l'innovation, ainsi qu'au développement de l'emploi.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

Cf Dossier Fiscal

Etat des amortissements

Cf Dossier Fiscal

Etat des provisions

Cf Dossier Fiscal

Etat des échéances des créances et des dettes

Cf Dossier Fiscal

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
PARTS SOCIALES	10.0000	5 000			5 000

Autres immobilisations incorporelles

(Code du Commerce Art. R 123-186)

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 à 50 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	10 à 20 ans
Installations techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	5 à 10 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances clients et comptes rattachés	2 207 417
Autres créances	28 800
Total	2 236 217

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	414
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	196 728
Dettes fiscales et sociales	1 843 209
Autres dettes	1 028 554
Total	3 068 906

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	99 640
Total	99 640

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Éléments relevant de plusieurs postes au bilan

(Code du Commerce Art. R 123-181)

La société est engagée dans des contrats commerciaux avec des sociétés du groupe 3S/Alyzia, contrats dans le cadre desquels elle est client ou fournisseur. Ces contrats étant exclus de la liste des transactions liées notamment car conclus à des conditions normales de marché la société n'a pas à en donner le détail.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Ventilation du chiffre d'affaires net

(PCG Art. 831-2/14)

Répartition par secteur d'activité	Montant
PRESTATIONS ASSISTANCE EN ESCALE	23 548 804
Total	23 548 804

Répartition par secteur géographique	Montant
FRANCE	23 548 804
Total	23 548 804

Effectif moyen

(PCG Art. 831-3)

	Personnel salarié
Cadres	4
Agents de maîtrise et techniciens	80
Ouvriers	137
Total	221

Charges et produits financiers concernant les entreprises liées

(PCG Art. 831-2 et Art. 832-13)

	Charges financières	Produits financiers
Total	30 272	
Dont entreprises liées	26 862	

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 11 380 euros, décomposés de la manière suivante :

- honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes : 11 380.00€

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagement en matière de pensions et retraites

(PCG Art. 531-2/9, Art. 832-13)

Pour la clôture 2018, il a été décidé de retenir une provision pour les personnes dont le départ à la retraite est prévu dans les 12 prochaines années. Cette période de 12 ans correspond à la durée maximale estimée des renouvellements de contrat, étant entendu que le nouveau bénéficiaire du contrat reprend les engagements de retraite lorsqu'il reprend les salaires. Cette évolution méthodologique fait suite à la disparition du contrat liant Alyzia à Aéroports de Paris.

Une provision pour retraite d'un montant de 33 476 € est constituée, cette provision a été calculée par un actuairé indépendant.

La société applique la méthode générale.

La provision pour médailles de travail d'un montant de 1 221 € est estimée par ce même actuairé.

Les évaluations réalisées décrivent les passifs sociaux de la société. Elles comprennent la valeur actuelle probable des prestations futures à la date d'évaluation, la dette actuarielle à la date d'évaluation.

Indemnité de départ à la retraite

Tranches d'âges	Engagement à	Montant
65 ans	moins d'un an	
60 à 64 ans	1 à 5 ans	2 837
52 à 59 ans	6 à 13 ans	30 639
moins de 52 ans	plus de 13 ans	
Engagement total		33 476

Hypothèses de calculs retenues

Les principales hypothèses actuarielles utilisées pour évaluer les obligations sont :

- Taux de revalorisation des salaires (y compris inflation) : 2%
- Age de départ à la retraite : 65 ans
- Taux d'actualisation : 2%
- Taux charges sociales : 40%
- Table de mortalité : table INSEE 2018

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Identité des sociétés mères consolidant les comptes

(PCG Art. 831-3)

Dénomination sociale	Forme	Capital	Siège social
MERAINA	SASU	25 520 160	61 RUE CLAUDE BERNARD 75005 PARIS

- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES -

Produits et charges exceptionnels

(PCG Art. 831-2/13)

Nature	Montant	imputé au compte
Produits exceptionnels		
- PROVISIONS LITIGES PRUD'HOMAU	40 710	78750000
Total	40 710	
Charges exceptionnelles		
- LITIGES PRUD'HOMAU	4 300	67180000
- IND TRANSACTIONNELLES	90 390	67180000
- CONTRAVENTIONS	333	67120000
- REGUL EXCEPT CLIENT	16 413	77180036
Total	111 436	

Transferts de charges

(PCG Art. 831-2/13)

Nature	Montant
REFACTORATIONS CHARGES FILIALES	17 897
REFACTORATIONS FORMATIONS	8 807
REMBOURSEMENT CPAM/MUT/FONGECIF	59 994
Total	86 698

A.O.C
Société par actions simplifiée au capital de 50 000 Euros
Siège social : 106 Avenue Tolosane
315120 RAMONVILLE SAINT-AGNE
R.C.S. TOULOUSE B 538 785 650

AGM DU 28 JUIN 2019
COMPTES CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2018

AFFECTATION DU RÉSULTAT

TROISIÈME DÉCISION - Affectation du résultat

L'associée unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2018 qui s'élève à 775 142 Euros au compte « Report à Nouveau » créditeur qui passe ainsi de 886 306 Euros à 886 306 Euros à 1 661 448 Euros.

QUATRIÈME DÉCISION : Déclaration au titre de l'article 243 bis du code général des impôts

L'associée unique déclare, conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, qu'il n'a été procédé à aucune distribution de dividende au titre des trois précédents exercices.

Pour copie certifiée conforme.

Le Président :
Didier MONTEGUT



**RAPPORT DE GESTION DU PRÉSIDENT
A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE RELATIVE
AU COMPTES DE L'EXERCICE
CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2018**

Monsieur,

Conformément aux dispositions de l'article 19 des statuts, nous vous avons réunis en assemblée générale mixte afin de vous rendre compte de l'activité de notre société pour l'exercice clos le 31 décembre 2018 et soumettre à votre approbation les comptes annuels de cet exercice ainsi que l'affectation de son résultat.

Le Commissaire aux Comptes a reçu toutes les informations nécessaires à la réalisation de ses diligences et à l'émission de son rapport.

**I – SITUATION ET ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ AU COURS DE L'EXERCICE CLOS
LE 31 DÉCEMBRE 2018**

Notre société a une activité sur l'aéroport d'ORLY, des services suivants (liste issue de l'article R 216-1 du Code de l'aviation civile) : 2. assistance « passagers » comprenant toute forme d'assistance aux passagers au départ, à l'arrivée, en transit ou en correspondance, notamment le contrôle des billets, des documents de voyage, l'enregistrement des bagages et leur transport jusqu'aux systèmes de tri.

Le chiffre d'affaires annuel a globalement progressé en 2018.

L'activité « Escale » est restée au niveau de 2016. La variation du portefeuille client a été marquée principalement par le départ d'une nouvelle compagnie vers l'Aéroport de Roissy.

Le résultat d'exploitation s'est toutefois fortement améliorée grâce à une maîtrise des charges d'exploitation et des coûts salariaux dont la progression a été moins prononcée que celle du chiffre d'affaires.

DM

II – PRÉSENTATION DES COMPTES SOCIAUX

Les comptes sociaux qui vous sont présentés ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation actuellement en vigueur.

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018 :

- Le chiffre d'affaires H.T. s'est élevé à 23 548 804 €uros contre 21 307 207 €uros au titre de l'exercice précédent soit une augmentation de 10,52 %,
- Le total des produits d'exploitation s'élève à 23 637 014 €uros contre 21 533 347 €uros au titre de l'exercice précédent soit une augmentation de 9,77 %,
- Les charges d'exploitation de l'exercice se sont élevées à 22 760 873 €uros contre 21 622 937 €uros au titre de l'exercice précédent soit une augmentation de 5,26 %,
- Le résultat d'exploitation ressort à 876 141 €uros contre (89 590) €uros au titre de l'exercice précédent,
- Le montant des traitements et salaires s'élève à 6 632 441 €uros contre 6 513 384 €uros au titre de l'exercice précédent soit une augmentation de 1,83 %,
- Le montant des charges sociales s'élève à 2 421 687 €uros contre 2 319 089 €uros au titre de l'exercice précédent soit une augmentation de 4,42 %. Ce montant prend en compte le Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi pour un montant de 335 398 €uros.

La société a décidé d'affecter ce crédit d'impôt au soutien de l'investissement, à la recherche et à l'innovation ainsi qu'au développement de l'emploi.

L'intéressement des salariés est de 192 025 €uros.

Il est précisé que la société a supporté une somme de 4 048 164 €uros de dépense de travail intérimaire.

Compte tenu d'un résultat financier de (30 272) €uros contre (9 963) €uros au titre de l'exercice précédent, le résultat courant avant impôt de l'exercice ressort à 845 869 €uros contre (99 553) €uros pour l'exercice précédent.

Compte tenu des éléments ci-dessus, du résultat exceptionnel de (70 727) €uros, de l'impôt sur les bénéfices de 0 €uro, le résultat de l'exercice se solde par un bénéfice de 775 142 €uros contre une perte comptable de (200 674) €uros au titre de l'exercice précédent.

Au 31 décembre 2018, le total du bilan de la société s'élevait à 7 980 282 €uros contre 7 389 544 €uros pour l'exercice précédent soit une augmentation de 7,99 %.

DM

III – INFORMATIONS SUR LES DÉLAIS DE PAIEMENT DES FOURNISSEURS ET DES CLIENTS

Conformément aux dispositions des articles L 441-6-1 et D 441-4 du Code de Commerce, nous vous indiquons les informations suivantes :

- pour les fournisseurs de la société : le nombre et le montant total (H.T. ou TTC) des factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu, ce montant étant ventilé par tranches de retard et rapporté en pourcentage au montant total des achats (H.T. et TTC) de l'exercice,
- pour les clients de la société : le nombre et le montant total (H.T. ou TTC) des factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu, ce montant étant ventilé par tranches de retard et rapporté en pourcentage au chiffre d'affaires (H.T. ou TTC) de l'exercice.

IV – ÉVÈNEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

Nous vous informons qu'aucun évènement important n'est survenu depuis la clôture de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

V – ÉVOLUTION PRÉVISIBLE ET PERSPECTIVE D'AVENIR

Les évolutions prévisibles des métiers de l'activité passage avec la mise en place progressive des bornes libre service d'enregistrement et de dépose bagages nécessiteront une adaptabilité de l'organisation et des postes de travail.

Les perspectives d'avenir de nos métiers s'orientent vers une accentuation du service client et le développement de services complémentaires ou additionnels délivrés aux passagers.

VI – RÉSULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Nous vous informons que le tableau prévu à l'article R. 225-102 , alinéa 2, du Code de commerce, faisant apparaître les résultats de la société au cours de chacun des cinq derniers exercices, a été annexé au présent rapport.

VII – DIVIDENDES DISTRIBUÉS ANTÉRIEUREMENT

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons que nous n'avons procédé à aucune distribution de dividende au titre des trois précédents exercices.

DM

VIII – DÉPENSES ET CHARGES NON DÉDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, nous vous informons que le montant des dépenses et charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39 -4 & 5 dudit code, s'élève à 52 363 €uros au titre de l'exercice et que l'impôt supporté à ce titre est de 14 661,64 €uros.

Il vous sera demandé d'approuver ces dépenses et charges ainsi que l'impôt supporté à ce titre.

IX – FILIALES, PARTICIPATIONS, SOCIÉTÉS CONTRÔLÉES

La société ne possède pas de filiale, n'a pas de participation dans une autre société et ne contrôle aucune société.

Nous vous rappelons que notre société est contrôlée par la société ALYZIA.

X – MENTION DES SUCCURSALES EXISTANTES

Conformément aux dispositions légales, nous vous informons que notre société n'a pas de succursale.

XI – ACTIVITÉS DE LA SOCIÉTÉ EN MATIÈRE DE RECHERCHE ET DE DÉVELOPPEMENT

La société n'a effectué aucune activité en matière de recherche et de développement au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

XII – PRÊTS DE TRÉSORERIE INTERENTREPRISES

Au cours de l'exercice écoulé, aucun prêt de trésorerie interentreprises n'a été concédé par votre société.

XIII – APPROBATION DES COMPTES ET PROPOSITION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT

Nous vous proposons d'approuver les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018 faisant ressortir un bénéfice de 775 142 €uros.

Le résultat de la société pour l'exercice clos le 31 décembre 2018 est un bénéfice de 775 142 €uros que nous vous proposons d'affecter au compte « Report à Nouveau » créateur qui passerait ainsi de 886 306 €uros à 1 661 448 €uros.

DH

XIV – MODIFICATION DES ARTICLES 16, 17 ET 20 DES STATUTS

Le Président, eu égard aux nouvelles normes légales portant sur les obligations de rédaction du rapport de gestion de nomination des Commissaires aux Comptes, propose de modifier les articles 16, 17 et 20 des statuts.

XV – CONVENTIONS VISÉES A L'ARTICLE L. 227-10 DU CODE DE COMMERCE, DENOMMÉES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

Nous vous signalons qu'aucune convention prévue à l'article L. 227-10 du Code de commerce n'a été conclue lors de l'exercice écoulé ou ne s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

XVI – QUITUS A VOTRE PRÉSIDENT

Nous vous demandons de donner quitus de sa gestion à votre Président au titre de l'exercice sous examen clos le 31 décembre 2018.

XVII – INFORMATIONS PORTANT SUR LES CONDITIONS DE REPRISE D'UNE SOCIÉTÉ PAR SES SALARIÉS ET SUR LES ORIENTATIONS GÉNÉRALES DE LA SOCIÉTÉ CONCERNANT LA DÉTENTION DE SON CAPITAL

Nous vous rappelons que l'assemblée générale ordinaire annuelle doit dorénavant constater que l'obligation relative à l'organisation des deux informations triennales aux salariés de la société sur les sujets suivants a été respectée :

- les conditions juridiques, les avantages et les difficultés de la reprise d'une société par ses salariés et les aides dont ils peuvent bénéficier ;
- les orientations générales de l'entreprise relatives à la détention de son capital notamment sur le contexte et les conditions d'une cession de celle-ci et, le cas échéant, sur le contexte et les conditions d'un changement capitalistique substantiel.

Ces informations doivent indiquer :

- les principales étapes d'un projet de reprise d'une société, en précisant les avantages et les difficultés pour les salariés et pour le cédant,
- une liste d'organismes pouvant fournir un accompagnement, des conseils ou une formation en matière de reprise d'une société par les salariés,
- les éléments généraux relatifs aux aspects juridiques de la reprise d'une société par les salariés, en précisant les avantages et les difficultés pour les salariés et pour le cédant,
- les éléments généraux en matière de dispositifs d'aide financière et d'accompagnement pour la reprise d'une société par les salariés,

DM

- une information générale sur les principaux critères de valorisation de la société, ainsi que sur la structure de son capital et son évolution prévisible,
- le cas échéant, une information générale sur le contexte et les conditions d'une opération capitalistique concernant la société et ouverte aux salariés.

Nous vous remercions de prendre acte que les informations ont été effectuées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016 soit depuis moins de trois ans.

XVIII – MISE EN PLACE DU RÈGLEMENT GÉNÉRAL SUR LA PROTECTION DES DONNÉES (RGPD)

Nous vous rappelons que votre société, comme toutes les sociétés, devait avoir mis en place au 25 mai 2018 les mesures relatives au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD).

Les diverses mesures nécessaires ont été mises en place et un référent a été nommé.

Les salariés ont été informés, individuellement par courrier et collectivement par affichage.

XIX – MISE EN PLACE D'UN DISPOSITIF DE PRÉVENTION DE LA CORRUPTION

Notre société mère, la société G3S-ALYZIA, a mis en place un dispositif de prévention de la corruption.

Ce dispositif étant conçu pour s'appliquer à la société G3S-ALYZIA ainsi qu'à l'ensemble de ses filiales, notre société est dispensée de la mise en place, à son niveau, d'un dispositif indépendant.

Depuis la mise en place de ce dispositif, un responsable de la conformité anti-corruption a été nommé, les formations sont en cours et aucun signalement n'a été fait par le biais du dispositif de prévention de la corruption.

XX – PROCÉDURES RELATIVES AUX LANCEURS D'ALERTE

Conformément aux dispositions légales, la société a mis en place une procédure pour recueillir les signalements effectués par les lanceurs d'alertes.

Cette procédure a été portée à la connaissance des salariés de la société par la remise d'une note explicative à chacun d'eux, le signalement devant être effectué au supérieur hiérarchique ou au référent.

Conformément aux dispositions légales, aucun signalement n'a été effectué. Cette procédure est effective depuis le 1^{er} janvier 2018.

DM

XXI – OBSERVATIONS DU COMITÉ D'ENTREPRISE

Nous vous informons que le Comité d'Entreprise a reçu tous les documents communiqués aux associés, les communications ayant été faites simultanément.

Conformément à l'article L 2323-8 du Code du travail, le texte des éventuelles observations du Comité d'Entreprise a été annexé au présent rapport.

Les projets de résolutions qui vous sont soumis reprennent les principaux points de ce rapport, nous vous prions de bien vouloir les approuver, et nous vous remercions de votre confiance et de votre collaboration.

Le Président :
Didier MONTEGUT

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'D' followed by a wavy line and a horizontal stroke at the bottom.

Tableau des résultats de la société au cours des 5 derniers exercices

(Code du Commerce Art. R 225-102)

AOC

AOC
31520 RAMONVILLE ST AGNE

	31/12/2014	31/12/2015	31/12/2016	31/12/2017	31/12/2018
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social	510	50 000	50 000	50 000	50 000
Nbre des actions ordinaires existantes	51	5 000	5 000	5 000	5 000
Nbre des actions à dividendes prioritaires existantes					
Nbre maximal d'actions futures à créer					
- par conversion d'obligations					
- par exercice de droit de souscription					
OPERATIONS ET RESULTATS					
Chiffre d'affaires hors taxes	14 969 282	16 064 184	20 579 950	21 307 207	23 548 804
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	249 747	359 286	677 523	79 825-	848 756
Impôts sur les bénéfices					
Participation des salariés au titre de l'exercice					
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	437 588	167 934	648 865	200 674-	775 142
Résultat distribué					
RESULTAT PAR ACTION					
Résultat après impôts, participation des salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions	4 897.00	71.86	135.50	15.96-	169.75
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	8 580.15	33.59	129.77	40.13-	155.03
Dividende distribué à chaque action					
PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	179	186	227	217	221
Montant de la masse salariale de l'exercice	5 186 512	5 503 781	6 208 350	6 513 384	6 632 441
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice	2 127 249	2 293 326	2 542 440	2 690 522	2 702 040



A.O.C.

Exercice clos le 31 décembre 2018

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

ERNST & YOUNG et Autres



Ernst & Young et Autres
Le Compans - Immeuble B
1, place Alfonse Jourdain
BP 98536
31685 Toulouse cedex 6

Tél. : +33 (0) 5 62 15 43 43
www.ey.com/fr

A.O.C.

Exercice clos le 31 décembre 2018

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

A l'Associé Unique de la société A.O.C.,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision de l'associé unique, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société A.O.C. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-4 du Code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.



Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.
En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Toulouse, le 21 juin 2019

Le Commissaire aux Comptes
ERNST & YOUNG et Autres

Jérôme Guirauden

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2018 12			Exercice N-1 31/12/2017 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires	24 000	24 000				
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage	33 882	22 493	11 389	13 215	1 826	13.82
	Autres immobilisations corporelles	1 027 775	365 038	662 737	597 367	65 370	10.94
	Immobilisations en cours				15 855	15 855	100.00
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières	57 996		57 996	5 562	52 434	942.72
	Total II	1 143 653	411 531	732 122	631 999	100 122	15.84
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	4 165 685	1 677	4 164 007	3 665 494	498 513	13.60
	Autres créances	2 984 514		2 984 514	2 984 133	381	0.01
Comptes de Régularisation	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement						
	Disponibilités				12 463	12 463	100.00
	Charges constatées d'avance (3)	99 640		99 640	95 455	4 185	4.38
	Total III	7 249 838	1 677	7 248 160	6 757 544	490 616	7.26
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecart de conversion actif (VI)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)		8 393 491	413 208	7 980 282	7 389 544	590 738	7.99

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2018 12		Exercice N-1 31/12/2017 12		Ecart N / N-1	
						Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 50 000) Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation	50 000		50 000			
	Réserves						
	Réserve légale	5 000		5 000			
	Réserves statutaires ou contractuelles						
	Réserves réglementées						
	Autres réserves						
	Report à nouveau	886 306		1 086 980		200 674	18.46
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	775 142		200 674		975 816	486.27
	Subventions d'investissement Provisions réglementées						
	Total I	1 716 448		941 306		775 142	82.35
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs Avances conditionnées						
	Total II						
PROVISIONS	Provisions pour risques	126 670		167 380		40 710	24.32
	Provisions pour charges	34 697		17 334		17 363	100.17
	Total III	161 367		184 714		23 347	12.64
DETTES (I)	Dettes financières						
	Emprunts obligataires convertibles						
	Autres emprunts obligataires						
	Emprunts auprès d'établissements de crédit						
	Concours bancaires courants	5 431		227		5 204	NS
	Emprunts et dettes financières diverses	1		1			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours						
	Dettes d'exploitation						
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 818 429		3 877 793		1 059 364	27.32
	Dettes fiscales et sociales	2 249 892		2 202 373		47 519	2.16
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés						
	Autres dettes	1 028 714		183 129		845 585	461.74
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)						
	Total IV	6 102 467		6 263 524		161 057	2.57
	Ecart de conversion passif (V)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	7 980 282		7 389 544		590 738	7.99

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

6 102 467

6 263 524

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2018 12			Exercice N-1 31/12/2017 12		Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total			Euros	%
Produits d'exploitation (1)							
Ventes de marchandises							
Production vendue de biens							
Production vendue de services	23 548 804		23 548 804	21 307 207		2 241 598	10.52
Chiffre d'affaires NET	23 548 804		23 548 804	21 307 207		2 241 598	10.52
Production stockée							
Production immobilisée							
Subventions d'exploitation							
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			86 699	225 938		139 239	61.63
Autres produits			1 511	203		1 308	644.64
Total des Produits d'exploitation (I)			23 637 014	21 533 347		2 103 667	9.77
Charges d'exploitation (2)							
Achats de marchandises							
Variation de stock (marchandises)							
Achats de matières premières et autres approvisionnements				6 907		6 907	100.00
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)							
Autres achats et charges externes *			13 191 964	12 361 759		830 205	6.72
Impôts, taxes et versements assimilés			398 455	347 744		50 710	14.58
Salaires et traitements			6 632 441	6 513 384		119 057	1.83
Charges sociales			2 421 687	2 319 089		102 599	4.42
Dotations aux amortissements et dépréciations							
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			96 961	76 912		20 049	26.07
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations							
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				7 723		7 723	100.00
Dotations aux provisions			17 363	2 459		14 904	606.10
Autres charges			2 002	773		1 229	158.95
Total des Charges d'exploitation (II)			22 760 873	21 622 937		1 137 937	5.26
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			876 141	89 590		965 730	NS
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun							
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)							
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)							

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2018	12	31/12/2017	12	Euros	%
Produits financiers						
Produits financiers de participations (3)						
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)			39		39	100.00
Autres intérêts et produits assimilés (3)						
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total V			39		39	100.00
Charges financières						
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions						
Intérêts et charges assimilées (4)	30	272	10	002	20 269	202.65
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total VI	30	272	10	002	20 269	202.65
2. Résultat financier (V-VI)	30	272	9	963	20 308	203.83
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	845	869	99	553	945 422	949.67
Produits exceptionnels						
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	16	413			16 413	
Produits exceptionnels sur opérations en capital						
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges	40	710			40 710	
Total VII	24	297			24 297	
Charges exceptionnelles						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	95	024	61	321	33 703	54.96
Charges exceptionnelles sur opérations en capital						
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions			39	800	39 800	100.00
Total VIII	95	024	101	121	6 097	6.03
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	70	727	101	121	30 394	30.06
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)						
Total des produits (I+III+V+VII)	23	661 311	21	533 386	2 127 925	9.88
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	22	886 169	21	734 060	1 152 109	5.30
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	775	142	200	674	975 816	486.27

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier
(3) Dont produits concernant les entreprises liées
(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

26 862

4 944

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

Provisions pour risques et charges :

Une provision est constituée lorsque la société a une obligation actuelle juridique ou implicite résultant d'un événement passé, qu'il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation et que le montant de l'obligation peut être estimé de façon fiable. Les provisions à fin décembre 2018 ont été estimées en prenant en considération les hypothèses les plus probables.

Les autres provisions pour risques et charges correspondent aux litiges sociaux en cours.

Variations des capitaux propres :

- Capitaux Propres à l'ouverture : 941 306
- Augmentation de Capital : 0
- Distribution de dividendes : 0
- Résultat de l'exercice : 775 142
- Capitaux Propres à la clôture : 1 716 448

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Intégration fiscale :

La société a opté pour le régime d'intégration fiscale des Groupes défini par les articles 223A à 223Q du Code Général des Impôts mis en place par la société ALYZIA HOLDING société immatriculée en France à Bobigny sous le RCS 552 134 975 depuis le 1er janvier 2012.

La convention d'intégration fiscale conclue avec ALYZIA HOLDING prévoit que la filiale calcule et comptabilise sa charge d'impôt comme en l'absence d'intégration fiscale et règle sa dette d'impôt à ALYZIA HOLDING, société tête de Groupe.

Informations relatives au CICE

Il a été comptabilisé en déduction des frais de personnel un produit à recevoir relatif à l'application du CICE (crédit d'impôt compétitivité emploi) pour un montant de 335 398 €. La société a demandé un préfinancement à BPI au titre de ce mécanisme. Le préfinancement est réglé directement à Alyzia Holding. La société a décidé d'affecter ce crédit d'impôt au soutien de l'investissement, à la recherche et à l'innovation, ainsi qu'au développement de l'emploi.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

Cf Dossier Fiscal

Etat des amortissements

Cf Dossier Fiscal

Etat des provisions

Cf Dossier Fiscal

Etat des échéances des créances et des dettes

Cf Dossier Fiscal

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
PARTS SOCIALES	10.0000	5 000			5 000

Autres immobilisations incorporelles

(Code du Commerce Art. R 123-186)

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 à 50 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	10 à 20 ans
Installations techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	5 à 10 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances clients et comptes rattachés	2 207 417
Autres créances	28 800
Total	2 236 217

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	414
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	196 728
Dettes fiscales et sociales	1 843 209
Autres dettes	1 028 554
Total	3 068 906

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	99 640
Total	99 640

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Eléments relevant de plusieurs postes au bilan

(Code du Commerce Art. R 123-181)

La société est engagée dans des contrats commerciaux avec des sociétés du groupe 3S/Alyzia, contrats dans le cadre desquels elle est client ou fournisseur. Ces contrats étant exclus de la liste des transactions liées notamment car conclus à des conditions normales de marché la société n'a pas à en donner le détail.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Ventilation du chiffre d'affaires net

(PCG Art. 831-2/14)

Répartition par secteur d'activité	Montant
PRESTATIONS ASSISTANCE EN ESCALE	23 548 804
Total	23 548 804

Répartition par secteur géographique	Montant
FRANCE	23 548 804
Total	23 548 804

Effectif moyen

(PCG Art. 831-3)

	Personnel salarié
Cadres	4
Agents de maîtrise et techniciens	80
Ouvriers	137
Total	221

Charges et produits financiers concernant les entreprises liées

(PCG Art. 831-2 et Art. 832-13)

	Charges financières	Produits financiers
Total	30 272	
Dont entreprises liées	26 862	

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 11 380 euros, décomposés de la manière suivante :

- honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes : 11 380.00€

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagement en matière de pensions et retraites

(PCG Art. 531-2/9, Art. 832-13)

Pour la clôture 2018, il a été décidé de retenir une provision pour les personnes dont le départ à la retraite est prévu dans les 12 prochaines années. Cette période de 12 ans correspond à la durée maximale estimée des renouvellements de contrat, étant entendu que le nouveau bénéficiaire du contrat reprend les engagements de retraite lorsqu'il reprend les salariés. Cette évolution méthodologique fait suite à la disparition du contrat liant Alyzia à Aéroports de Paris.

Une provision pour retraite d'un montant de 33 476 € est constituée, cette provision a été calculée par un actuaire indépendant.

La société applique la méthode générale.

La provision pour médailles de travail d'un montant de 1 221 € est estimée par ce même actuaire.

Les évaluations réalisées décrivent les passifs sociaux de la société. Elles comprennent la valeur actuelle probable des prestations futures à la date d'évaluation, la dette actuarielle à la date d'évaluation.

Indemnité de départ à la retraite

Tranches d'âges	Engagement à	Montant
65 ans	moins d'un an	
60 à 64 ans	1 à 5 ans	2 837
52 à 59 ans	6 à 13 ans	30 639
moins de 52 ans	plus de 13 ans	
Engagement total		33 476

Hypothèses de calculs retenues

Les principales hypothèses actuarielles utilisées pour évaluer les obligations sont :

- Taux de revalorisation des salaires (y compris inflation) : 2%
- Age de départ à la retraite : 65 ans
- Taux d'actualisation : 2%
- Taux charges sociales : 40%
- Table de mortalité : table INSEE 2018

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Identité des sociétés mères consolidant les comptes

(PCG Art. 831-3)

Dénomination sociale	Forme	Capital	Siège social
MERAINA	SASU	25 520 160	61 RUE CLAUDE BERNARD 75005 PARIS

- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES -

Produits et charges exceptionnels

(PCG Art. 831-2/13)

Nature	Montant	imputé au compte
Produits exceptionnels		
- PROVISIONS LITIGES PRUD'HOMAU	40 710	78750000
Total	40 710	
Charges exceptionnelles		
- LITIGES PRUD'HOMAU	4 300	67180000
- IND TRANSACTIONNELLES	90 390	67180000
- CONTRAVENTIONS	333	67120000
- REGUL EXCEPT CLIENT	16 413	77180036
Total	111 436	

Transferts de charges

(PCG Art. 831-2/13)

Nature	Montant
REFACTURATIONS CHARGES FILIALES	17 897
REFACTURATIONS FORMATIONS	8 807
REMBOURSEMENT CPAM/MUT/FONGECIF	59 994
Total	86 698

Désignation de l'entreprise : AOC

Néant

*

CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations						
						1		Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		2		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste		
												3		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement					TOTAL I		CZ		D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles					TOTAL II		KD	24 000	KE		KF		
CORPORELLES	Terrains							KG		KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants		L9			KJ		KK		KL		
		Sur sol d'autrui	Dont Composants		M1			KM		KN		KO		
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *		Dont Composants	M2			KP		KQ		KR		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3			KS	31 032	KT		KU	2 850	
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements aménagements divers *					KV	625 355	KW		KX	132 567		
		Matériel de transport *					KY		KZ		LA			
		Matériel de bureau et mobilier informatique					LB	244 765	LC		LD	25 088		
		Emballages récupérables et divers *					LE		LF		LG			
	Immobilisations corporelles en cours							LH	15 855	LI		LJ	87 149	
	Avances et acomptes							LK		LL		LM		
	TOTAL III							LN	917 007	LO		LP	247 654	
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence							8G		8M		8T	
		Autres participations							8U		8V		8W	
		Autres titres immobilisés							1P		1R		1S	
Prêts et autres immobilisations financières							1T	5 562	1U		1V	53 434		
TOTAL IV							1Q	5 562	1R		1S	53 434		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)							0G	946 569	0H		0J	301 088		

CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence					
				par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice					
				1		2		3					
INCORP.	Frais d'établissement et de développement		TOTAL I		IN		C0		D0		D7		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II		IO		LV		LW	24 000	1X	24 000	
CORPORELLES	Terrains				IP		LX		LY		LZ		
	Constructions	Sur sol propre			IQ		MA		MB		MC		
		Sur sol d'autrui			IR		MD		ME		MF		
		Inst. gales, agencts et am. des constructions				IS		MG		MH		MI	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels				IT		MJ		MK	33 882	ML	33 882
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencts, aménagements divers				IU		MM		MN	757 921	MO	757 921
		Matériel de transport				IV		MP		MQ		MR	
		Matériel de bureau et informatique, mobilier				IW		MS	(0)	MT	269 854	MU	269 854
		Emballages récupérables et divers *				IX		MV		MW		MX	
	Immobilisations corporelles en cours				MY		MZ	103 004	NA		NB		
	Avances et acomptes				NC		ND		NE		NF		
	TOTAL III				IY		NG	103 004	NH	1 061 657	NI	1 061 657	
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence				IZ		0U		M7		0W	
Autres participations				I0		0X		0Y		0Z			
Autres titres immobilisés				I1		2B		2C		2D			
Prêts et autres immobilisations financières				I2		2E	1 000	2F	57 996	2G	57 996		
TOTAL IV				I3		NJ	1 000	NK	57 996	2H	57 996		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				I4		0K	104 004	0L	1 143 653	0M	1 143 653		

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

QUADRATUS informatique

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Dossier N° AOC en Euros.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : AOC

Néant ☐ *

CADRE A SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)*

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement TOTAL I		CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II		PE	24 000	PF		PG		PH	24 000
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	PZ	17 817	QA	4 676	QB	(0)	QC	22 493
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	134 073	QE	69 353	QF	(0)	QG	203 426
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	138 680	QM	22 931	QN	(0)	QO	161 612
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL III		QU	290 570	QV	96 960	QW	(1)	QX	387 531
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III)		ØN	314 570	ØP	96 960	ØQ	(1)	ØR	411 531

CADRE B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables		DOTATIONS					REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice			
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel					
Frais établissement TOTAL I		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6		
Autres immob. incorporelles TOTAL II		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1		
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8		
CONSTRUCTIONS	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6		
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4		
	Inst.gales,agenc et am.des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2		
st. techniques mat. et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9		
Autres immobilisations corporelles	Inst.gales,agenc am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7		
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5		
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3		
	Emballages récup.et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1		
TOTAL III		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8		
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV		NL						NM						NO		
Total général (I+II+III+IV)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV		
Total généralnon ventilé (NP + NQ + NR)		NW				Total généralnon ventilé (NS + NT + NU)		NY				Total généralnon ventilé (NW - NY)		NZ		

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler						Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations						SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : AOC

Néant ☐ *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
		1		2		3		4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)*	3U		TD		TE		TF	
	Provisions pour hausse des prix (1)*	3V		TG		TH		TI	
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR	
	TOTAL I	3Z		TS		TT		TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S	
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	17 334	4Y	17 363	4Z		5A	34 697
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	167 380	5W		5X	40 710	5Y	126 670
	TOTAL II	5Z	184 714	TV	17 363	TW	40 710	TX	161 367
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B		6C		6D	
		- corporelles	6E	6F		6G		6H	
		- titres mis en équivalence	O2	O3		O4		O5	
		- titres de participation	9U	9V		9W		9X	
		- autres immobilisations financières(1)*	O6	O7		O8		O9	
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S	
	Sur comptes clients	6T	1 677	6U		6V		6W	1 677
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X		6Y		6Z		7A	
	TOTAL III	7B	1 677	TY		TZ		UA	1 677
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	186 391	UB	17 363	UC	40 710	UD	163 044
Dont dotations et reprises		- d'exploitation		UE	17 363	UF			
		- financières		UG		UH			
		- exceptionnelles		UJ		UK	40 710		

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.

10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au C.G.I.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

ANNEXE DÉCLARATION 2056

Désignation de l'entreprise : AOC

31/12/2018

[illegible]

8

ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET
DES DETTES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE *

DGFIP N° 2057 2018

Formulaire obligatoire (article 53
A du Code Général des Impôts)

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : AOC

Néant ☐ *

CADRE A

ÉTAT DES CRÉANCES

DE L'ACTIF
IMMOBILISÉ

Créances rattachées à des participations

UL

UM

UN

DE L'ACTIF
CIRCULANT

Clients douteux ou litigieux

UP

UR

US

DE L'ACTIF
CIRCULANT

Prêts (1) (2)

UT

57 996

UV

UW

57 996

DE L'ACTIF
CIRCULANT

Autres immobilisations financières

VA

2 049

2

2 049

DE L'ACTIF
CIRCULANT

Autres créances clients

UX

4 163 635

4

4 163 635

DE L'ACTIF
CIRCULANT

Créance représentative de titres
prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation
antérieurement constituée * UO)

ZI

DE L'ACTIF
CIRCULANT

Personnel et comptes rattachés

UY

82 919

82

82 919

DE L'ACTIF
CIRCULANT

Sécurité sociale et autres organismes sociaux

UZ

DE L'ACTIF
CIRCULANT

Etat et autres
collectivités
publiques

VM

DE L'ACTIF
CIRCULANT

Impôts sur les bénéfices

VB

963 719

963

963 719

DE L'ACTIF
CIRCULANT

Taxe sur la valeur ajoutée

VN

DE L'ACTIF
CIRCULANT

Autres impôts, taxes et versements assimilés

VP

DE L'ACTIF
CIRCULANT

Divers

VC

1 904 091

1

1 904 091

DE L'ACTIF
CIRCULANT

Groupe et associés (2)

VR

33 784

33

33 784

DE L'ACTIF
CIRCULANT

Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations
de pension de titres)

VS

99 640

99

99 640

DE L'ACTIF
CIRCULANT

Charges constatées d'avance

VT

7 307 834

7

7 249 838

VV

57 996

RENOIS

(1)

Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice

VD

1 000

RENOIS

(1)

Montant des - Remboursements obtenus en cours d'exercice

VE

1 000

RENOIS

(2)

Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)

VF

CADRE B

ÉTAT DES DETTES

Montant brut

1

A 1 an au plus

2

A plus d'1 an et 5 ans au plus

3

A plus de 5 ans

4

Emprunts obligataires convertibles (1)

7Y

Autres emprunts obligataires (1)

7Z

Emprunts et dettes
auprès des
établissements
de crédit (1)

à 1 an maximum à l'origine

VG

5 431

5 431

Emprunts et dettes
auprès des
établissements
de crédit (1)

à plus de 1 an à l'origine

VH

Emprunts et dettes financières divers (1) (2)

8A

1

1

Fournisseurs et comptes rattachés

8B

2 818 429

2 818 429

Personnel et comptes rattachés

8C

1 227 912

1 227 912

Sécurité sociale et autres organismes sociaux

8D

937 589

937 589

Etat et
autres
collectivités
publiques

Impôts sur les bénéfices

8E

Etat et
autres
collectivités
publiques

Taxe sur la valeur ajoutée

VW

51 715

51 715

Etat et
autres
collectivités
publiques

Obligations cautionnées

VX

Etat et
autres
collectivités
publiques

Autres impôts, taxes et assimilés

VQ

32 677

32 677

Dettes sur immobilisations et comptes rattachés

8J

Groupe et associés (2)

VI

Autres dettes (dont dettes relatives à des
opérations de pension de titres)

8K

1 028 714

1 028 714

Dette représentative de titres empruntés
ou remis en garantie *

ZZ

Produits constatés d'avance

8L

TOTAUX

VY

6 102 467

VZ

6 102 467

RENOIS

(1)

Emprunts souscrits en cours d'exercice

VJ

(2)

Montant des divers emprunts et dettes contrac-
tés auprès des associés personnes physiques

VL

RENOIS

(1)

Emprunts remboursés en cours d'exercice

VK

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

QUADRATUS Informatique

Dossier N° AOC en Euros.